ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Defense et usage

Question écrite n° 382

Texte de la question

En precisant qu'en depit de l'importance du sujet traite il n'a pas obtenu de reponse a sa question no 66504 deposee sous la precedente legislature, M. Jean-Louis Masson appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur le fait que la defense de la langue francaise passe necessairement par l'exemple que doivent donner, dans ce domaine, les institutions publiques, c'est-a-dire les administrations, les collectivites locales, les entreprises publiques ainsi et surtout que les chaines de television et les radios publiques. Tel n'est malheureusement pas le cas actuellement et de nombreux exemples de deterioration de la langue francaise sont constates. Il lui demande si elle n'estime pas necessaire de rappeler a l'ordre toutes les institutions publiques et si des mesures en ce sens figurent dans le projet de loi portant revision de la loi du 31 decembre 1975 relative a l'emploi de la langue francaise, en cours d'elaboration.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la francophonie partage le point de vue de l'honorable parlementaire sur le role que doivent jouer les administrations et les entreprises publiques ainsi que les organismes du secteur de l'audiovisuel dans l'usage et l'illustration de la langue francaise. C'est la raison pour laquelle un projet de loi portant revision de la loi du 31 decembre 1975 relative a l'emploi de la langue francaise est a l'etude, et qu'une instruction generale destinee a tous les responsables de l'administration est egalement en cours d'elaboration.

Données clés

Auteur : M. Masson Jean-Louis
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 382
Rubrique : Langue francaise
Ministère interrogé : culture et francophonie
Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 avril 1993, page 1244
Réponse publiée le : 14 juin 1993, page 1640